

**PROGRAMME OPERATIONNEL
FEDER / FSE / IEJ
Champagne – Ardenne**

2014 – 2020

Mise en œuvre de l'axe 5 :

**ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT
ET L'AMENAGEMENT DURABLE
DES TERRITOIRES URBAINS 2014 - 2020**



LES FONDS EUROPÉENS 2014/2020

	France	Champagne -Ardenne
Fonds Européen de Développement Régional (FEDEF)	15,5 M €	181,5 m €
Fond Social Européen (FSE)		36 m €
+ Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ)	310 m €	10,5 m €
Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)	11.4 M €	201 m €
Fond Européen pour les Affaires Maritimes et de la Pêche (FEAMP)	588 m €	0 €

- Les Etats membres de l'Union Européenne ont adopté en 2010 la Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive.
- L'U.E confie aux États membres la gestion d'une partie de ces crédits.
- La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 confie aux **conseils régionaux** la gestion d'une partie des fonds européens et deviennent ainsi les **autorités de gestion** du FEDER, du FEADER et d'une partie du FSE.

LES RÉGIONS BÉNÉFICIAIRES

Dans le cadre de la politique de cohésion, toutes les régions de l'Union Européenne sont classées en fonction de leur niveau de richesse, mesuré en fonction du PIB par habitant.

Il existe 3 catégories de régions :

- régions moins développées (PIB/hab. inférieur à 75% de la moyenne européenne)
- régions en transition (PIB/hab. compris entre 75% et 90% de la moyenne européenne)
- régions plus développées (PIB/hab supérieur à 90% de la moyenne européenne) dont la Région CHAMPAGNE-ARDENNE



LE PROGRAMME OPÉRATIONNEL

- 7 AXES OPÉRATIONNELS :

1. Renforcer le développement économique par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises
2. Renforcer le développement de la société numérique
3. Soutenir la transition énergétique
4. Préserver les ressources et lutter contre les risques d'inondations
5. Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains
6. Développer les compétences et les qualifications
7. Intégrer les jeunes sans emploi, qui ne suivent ni études, ni formation, dans le marché du travail

- 17 Objectifs Spécifiques

- 11 Objectifs Thématiques

En Champagne-Ardenne, ce programme concerne 11 E.P.C.I., 15 villes (dont Charleville-Mézières et Sedan) et 34 quartiers défavorisés.



MISE EN OEUVRE

Mars 2015 : appel à candidatures de la Région Champagne Ardenne pour sélectionner les territoires bénéficiaires et le montant de l'enveloppe.

- *Territoires éligibles : intercommunalités ayant*
 - *Au moins 1 quartier prioritaire de la politique de la ville*
 - *Un contrat de ville signé*

Champ d'application :

- *Stratégies intégrées de développement et d'aménagement durable des territoires urbains*
- *Contribution du Programme Opérationnel à la stratégie de l'Union Européenne*

L'AXE N°5

OBJECTIF THEMATIQUE 4 : Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs

⇒ Objectif Spécifique 5.1 : Développer l'usage des transports en commun par l'intermodalité et le développement de lieux d'interconnexion entre réseaux

⇒ Changements attendus :

- Améliorer la chaîne de déplacement et l'usage des transports en commun
- Rééquilibrer le transport en faveur des alternatives à l'usage individuel de la voiture
- Réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques liées aux déplacements des personnes au sein de la région
- Permettre une meilleure structuration du territoire régional par le transport collectif

L'AXE N°5

OBJECTIF THEMATIQUE 6 : Préserver et protéger l'environnement

⇒ Objectif Spécifique 5.2 : Reconvertir les friches pour limiter la consommation d'espace foncier

⇒ Changements attendus

- Favoriser la réhabilitation de friches pour limiter la consommation d'espaces fonciers agricoles
- Reconquérir les sites et sols pollués en milieu urbain

OBJECTIF THEMATIQUE 9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination

⇒ Objectif Spécifique. 5.3 : Améliorer l'attractivité du territoire par la requalification des espaces urbains

⇒ Changements attendus

- Faire des quartiers d'habitat social des quartiers attractifs
- Désenclaver les quartiers
- Améliorer les équipements et adapter les services aux modes de vie actuels et futurs des habitants
- Développer la vie associative et la participation de la population aux projets de quartiers

MISE EN OEUVRE

- Juin 2015 : Déclaration d'intention de candidature d'Ardenne Métropole
- Novembre 2015 : Dépôt du dossier de candidature :
 - Présentation du territoire (diagnostic, enjeux et besoins identifiés)
 - Présentation de la stratégie :
 - En articulation avec le Plan Climat et le Contrat de Ville, la stratégie globale et intégrée de développement urbain durable définie par Ardenne Métropole au titre de la candidature s'intègre à la réflexion stratégique développée dans le cadre du projet de territoire.
 - Programme d'actions prévisionnel : les projets retenus en lien avec les partenaires et dans une logique de concertation avec les villes de Charleville-Mézières et Sedan répondent aux 3 Objectifs Spécifiques.

MISE EN OEUVRE

- Octobre 2016 : Ardenne Métropole sélectionnée en qualité d'Organisme Intermédiaire
- Juillet 2017 : Signature de la convention de délégation de tâches entre Ardenne Métropole et la Région
- **Montant FEDER attribué : 2 991 970 €**

OS 5.2 : Reconvertir les friches pour limiter la consommation d'espace foncier »	300 000 €
OS 5.3 : Améliorer l'attractivité du territoire par la requalification des espaces urbains	2 691 970 €

- *Montant FEADER – LEADER : 1 488 500 €*

Sélection des projets

- Le dossier de demande de subvention est réceptionné et instruit par Ardenne Métropole
- Présentation par le porteur de projet lors d'un Comité de Sélection
- Le Comité attribue une note selon les critères retenus par Objectif Spécifique.
Si la moyenne est obtenue, le dossier est transmis à la Région, Autorité de Gestion, seule compétente pour la décision de programmation et attribution des aides européennes.
- La Région notifie directement la décision au porteur de projet et en cas d'accord signe une convention directement avec ce dernier.

Critères de sélection

CRITERE COMMUN	
INTITULÉ	PONDÉRATION
Cohérence avec la stratégie urbaine intégrée du territoire : en quoi et comment le projet répond aux orientations de la SUI validée dans le cadre de la candidature	<i>Note comprise entre 0 et 3</i> <i>Selon le niveau de cohérence avec la stratégie</i>

OBJECTIF SPECIFIQUE 5.2	
INTITULÉ	PONDÉRATION
Superficie concernée > 2 000 m ²	<i>0 ou 1</i>
Etat de dégradation du site (pollution, dangerosité)	<i>Note comprise entre 0 et 3</i>
Situation et pollution visuelle du site	<i>Note comprise entre 0 et 3</i>
Respect des critères horizontaux de l'Union Européenne : - le développement durable	<i>Note comprise entre 0 et 3</i>

Critères de sélection

OBJECTIF SPECIFIQUE 5.3

INTITULÉ	PONDÉRATION
Renforcement de la mixité fonctionnelle	<i>Note comprise entre 0 et 3</i>
Réalisation d'aménagements urbains et/ou de programmes immobiliers de qualité	<i>Note comprise entre 0 et 3</i>
Renforcement de l'ouverture du quartier	<i>Note comprise entre 0 et 3</i>
Respect des critères horizontaux de l'Union Européenne :	
- le développement durable	<i>Note comprise entre 0 et 3</i>
- égalité des chances et non-discrimination	<i>Note comprise entre 0 et 3</i>

PLAN DE FINANCEMENT

Projet du Syndicat Mixte Moulin Leblanc : « Campus Universitaire » :

DEPENSES	MONTANT HT	MONTANT TTC	RESSOURCES	MONTANT
Construction des 3 bâtiments	10 250 000 €	12 300 000 €	Etat (Hors C.C.I. - Dépenses éligibles 8 867 936 €)	1 000 000 €
Honoraires	1 916 667 €	2 300 000 €	FEDER Axe 5 (partie I.U.T)	1 500 000 €
Tolérances et révisions	620 833 €	745 000 €	(Dépenses éligibles 5 436 562 €)	
Equipements spécifiques	95 833 €	115 000 €	Région	3 000 000 €
Frais supplémentaires	637 500 €	765 000 €	Département	3 000 000 €
TOTAL CONSTRUCTION	13 520 833 €	16 225 000 €	Communauté d'Agglomération	3 000 000 €
			Ville de Charleville-Mézières	1 050 000 €
Aménagement du parc central	2 320 833 €	2 785 000 €	Vente en VEFA (Vente en Etat Futur d' Achèvement) du bâtiment de la CCI	3 200 000 €
			Autofinancement	900 000 €
Reversement TVA sur vente à la CCI		640 000 €	FCTVA	3 000 000 €
COUT TOTAL DU PROJET	15 841 667 €	19 650 000 €	TOTAL DES RESSOURCES	19 650 000 €

PLAN DE FINANCEMENT

Projet Ville de Sedan – « Aux marches du PNRQAD » :

DEPENSES H.T.		RECETTES	
Communication	7 089 €	Etat – ANRU	897 000 €
Relevés topographiques	9 190 €	Etat – DETR 2015	108 607 €
Maitrise d'œuvre / S.P.S	305 098,95 €	Etat – DETR 2017	50 000 €
Travaux V.R.D.	1 245 344 ,69 €	Etat – Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL)	291 400 €
Travaux Pavage	1 627 977,05 €	FEDER	1 191 970 €
Travaux Eclairage	225 993,89 €		
Travaux Fontaine	327 932,92 €		
Provisions	178 580,50 €	Autofinancement	1 388 230 €
TOTAL H.T.	3 927 207 €	TOTAL	3 927 207 €